

***Du 5 juillet au 3 septembre 2021***

***Donnez votre avis  
sur le plan climat de votre territoire***



**Consultez le document en ligne sur le site internet de Fougères Agglomération : <http://fougeres-agglo.bzh>**

**et faites-nous part de vos remarques à l'adresse : [pcaet@fougeres-agglo.bzh](mailto:pcaet@fougeres-agglo.bzh)**

**Avis de Mise en Consultation Publique portant sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Fougères Agglomération.**

***Publié le 18 juin 2021***

Le projet du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été arrêté par délibération du Conseil d'Agglomération le 24 février 2020 : délibération n°2020.037.

Considérant que le PCAET est soumis à une évaluation environnementale et en application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public est organisée pour recueillir les avis de la population sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de Fougères Agglomération : du lundi 5 juillet à 9h00 au vendredi 3 septembre 2021 à 16h30.

L'ensemble des documents en lien avec le PCAET, dont l'avis délibéré n°2020-008283 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne, sont consultables sur le site internet : <http://fougeres-agglo.bzh/> ou au format papier sur RDV : Au siège de Fougères Agglomération, Parc d'activités de l'Aumallerie, 1 rue Louis Lumière, 35133 La-Selle-en-Luitré, aux jours et heures habituelles d'ouverture du siège au public.

La participation du public se fait par voie électronique et les observations sont transmises à l'adresse : [pcaet@fougeres-agglo.bzh](mailto:pcaet@fougeres-agglo.bzh)